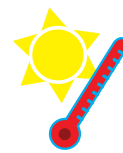


Prévention Canicule

La Ville de Lunel vous donne des conseils pour mieux vivre les fortes chaleurs

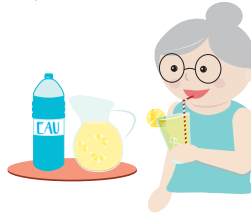


Alimentation



- Mangez des fruits et légumes riches en eau
- Ne réduisez pas vos quantités alimentaires
- Mangez frais

Hydratation



- Hydratez-vous
- Buvez au-delà de votre soif

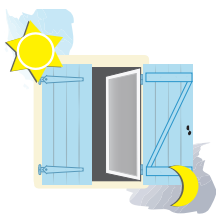
Cellule d'Alerte

Service Social ☎ 04 67 87 84 97
☎ 04 67 87 84 09
Accueil Mairie ☎ 04 67 87 83 00

En cas de besoin, n'hésitez pas à **contacter votre médecin**
(à compléter) :

S'il n'est pas joignable,
appelez le **15**

Gestes au quotidien



- Fermez vos fenêtres et volets le jour
- Aérez la nuit



- Vaporisez-vous d'eau
- Habillez-vous léger
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et portez un chapeau



Cellule d'Alerte 2020
Service social - Hôtel de ville
240, avenue Victor Hugo
CS 30403 - 34403 LUNEL CEDEX

Coupon-Réponse de demande d'inscription sur le registre nominatif du plan d'alerte
(à compléter & à retourner à l'adresse indiquée)

Civilité : Madame Monsieur

Nom :

Prénoms :

Tél :

Adresse :

.....

.....

Oui, je demande mon inscription sur le registre des personnes à contacter, exclusivement limité à la mise en oeuvre du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels.

Prévention Canicule

La Ville de Lunel vous donne des conseils pour mieux vivre les fortes chaleurs



Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, je souhaite activer le dispositif de veille et d'alerte canicule. Il sera opérationnel du 1^{er} juin au 31 août 2020.

Conformément au décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004 et à l'article L 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles, les personnes les plus vulnérables du fait de leur âge, leur maladie, leur handicap ou leur isolement, ont la possibilité de se faire inscrire sur un registre spécifique des personnes à contacter. Ce registre est limité à la mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels (canicule, épidémie, inondation, etc.), en vue d'une intervention éventuelle mais ciblée des services sanitaires et sociaux.

Les personnes qui peuvent demander à être inscrites sur ce registre nominatif sont :

- ▶ **les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile,**
- ▶ **les personnes adultes en situation de handicap, résidant à leur domicile.**

Bien sincèrement,



Claude Arnaud
Maire de Lunel

Président de la CC du Pays de Lunel



Date de naissance :

Situation familiale * :

Tél & nom des personnes de votre entourage à prévenir en cas d'urgence :

Nom & prénom	Tél

Je déclare bénéficiaire de l'intervention :

d'un service d'aide à domicile :

Intitulé :

Tél :

d'un service de soins infirmiers à domicile :

Intitulé :

Tél :

d'aucun service à domicile

Fait le à

Signature :

* Données facultatives

Les personnes inscrites doivent signaler tout changement de situation.